

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
Communes du Pays  
des Pailions

OBJET :

Convention d'entretien  
PEM Cantaron

Décision n°22 03 09

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Evelyne Laborde par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

*Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.*

Monsieur Jean-Marc Rancurel, Vice-président délégué à l'Aménagement du territoire, indique que, pour l'entretien du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Cantaron, il est de l'intérêt de la Communauté de Communes et de la commune de renouveler la convention d'entretien pour 3 ans.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, ces frais d'entretien seront établis à 5 250 €.

Pour 2023 et 2024 les frais d'entretien sont évalués à 2 750 € par an.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

**-autorise** le président à signer la convention cadre à intervenir avec la commune de Cantaron telle qu'annexée à la présente délibération.

**-décide** de verser à la commune un fonds de concours de 5 250 € pour l'entretien du pôle multimodal, pour l'année 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Nombre de conseillers  
en exercice : 30Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30  
Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**LE PRESIDENT  
C. PIAZZA**